

DOSSIER DE PRESSE

Lundi 26 septembre 2011

Interventions artistiques dans le cadre de Cœur d'Agglo

Contact presse

Service Communication

Eléonore Cazal, attachée de presse

05 49 52 36 44, eleonore.cazal@mairie-poitiers.fr



Un projet concerté pour faire une place à l'art dans l'espace public

Le projet d'interventions artistiques étape par étape : Poitiers choisit le mécénat public

1 / Pourquoi intégrer l'art dans l'espace public

Dans le cadre du projet Cœur d'agglo, la Ville de Poitiers a souhaité qu'une intervention artistique accompagne le projet architectural et urbain. C'est une commande publique artistique. Il s'agit ainsi d'inviter des artistes contemporains à donner une nouvelle qualité à l'espace public, à **faire entrer l'art dans l'espace public**, tout en soutenant des artistes contemporains.

De nombreuses autres grandes villes françaises ont lancé une commande publique artistique lors de la réalisation de grands projets urbains, c'est le cas notamment d'Orléans, Bordeaux et Nice, ainsi que Paris actuellement lors de la construction du tramway dans ces villes.

2/ L'élaboration du projet : une collaboration avec le Ministère de la Culture et de la Communication

S'appuyant sur **les procédures ministérielles en matière de commande publique artistique**, ce projet a été élaboré en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication. (voir fiche pratique sur la commande artistique réalisée par le Ministère en page 10).

Dans le cadre de la procédure préconisée par le Ministère, la nomination d'un chef de projet, dont la compétence en matière d'art contemporain est reconnue et qui connaît les enjeux de l'intervention artistique dans l'espace public, fut la première étape de projet.

3/ Le choix du directeur artistique du projet : David Perreau

Doté d'une triple expérience d'enseignant à l'Université de Rennes, de directeur du Centre d'art contemporain du Havre : le SPOT, et de commissaire de manifestations artistiques à l'échelle urbaine, c'est David Perreau qui fut choisi au début de l'année 2010.

Il est également **membre depuis 2008 du comité scientifique du projet artistique intégré au projet urbain et paysager du nouveau tramway parisien.**

4/ La rencontre et la collaboration avec les Ateliers Lion

Le programme artistique s'adosse au projet urbanistique des Ateliers Lion. Il en adopte certains principes comme le **partage et le confort de l'espace public** ; la simplification de l'espace et l'unité architecturale ; la requalification de certaines formes, telles que les jardins (du Puygarreau) ou le square (de la République).

L'ensemble du projet d'interventions artistiques a été mené en lien étroit avec les Ateliers Lion en charge de la maîtrise d'œuvre de Cœur d'Agglo.

A chaque étape du projet, les évolutions ont été présentées et discutées lors des **comités de co-production Cœur d'Agglo**, qui réunissent l'ensemble des élus du Conseil Municipal (majorité et opposition) ainsi que l'architecte des bâtiments de France.

Les interventions dans la ville : l'art pour tous

Le montant s'élève à 695 000 € TTC dont 500 000 € pour la Ville de Poitiers (intégrés au budget total de Cœur d'Agglo) et une participation de l'Etat estimée à 195 000 € soit **28% du montant total**.

Trois sites ont été retenus :

- les jardins de Puygarreau,
- le square de la République,
- la rue du Faubourg du Pont-Neuf

Les Jardins du Puygarreau

Pierre Joseph

Né en 1965, il vit et travaille à Paris.

Au début des années 1990, Pierre Joseph participe à la création d'un nouveau genre d'exposition. L'art est appréhendé comme un espace ouvert où l'œuvre n'est plus seulement un objet à contempler, mais un outil pouvant être utilisé pour jouer à l'infini avec la réalité. A l'intérieur de ce cadre théorique, Pierre Joseph développe une pratique artistique très personnelle dans laquelle les jeux, les souvenirs, les histoires et les technologies co-existent.

Didier Marcel

Né en 1961, il vit et travaille à Dijon.

De l'outil au véhicule de série, de l'architecture industrielle au décor rural, le travail de Didier Marcel se définit comme une perpétuelle découverte d'un territoire géographique et social. Il est notamment connu pour ses moulages de tronc d'arbres présentés sur des plateformes tournantes, dispositif similaire à ceux utilisés dans les foires et salons commerciaux. Cette attention au mode d'exposition est récurrente dans la pratique de l'artiste. Ses œuvres sont souvent le résultat d'un processus de théâtralisation et de métamorphose, et font figure d'objets de curiosité tant par leurs matériaux que par leur stratégie scénographique.

Le square de la République

Benoît-Marie Moriceau

Né en 1980 à Poitiers, il vit et travaille à Rennes.

A travers des interventions qui s'étendent le plus souvent au-delà des limites de l'espace d'exposition (Musées, centres d'art) Benoît-Marie Moriceau développe une pratique qui vise à la fois à perturber et à révéler les lieux qu'il investit. Ses installations chargées d'une forte dimension fictionnelle et psychologique, ouvrent des espaces imaginaires que le spectateur est invité à expérimenter.

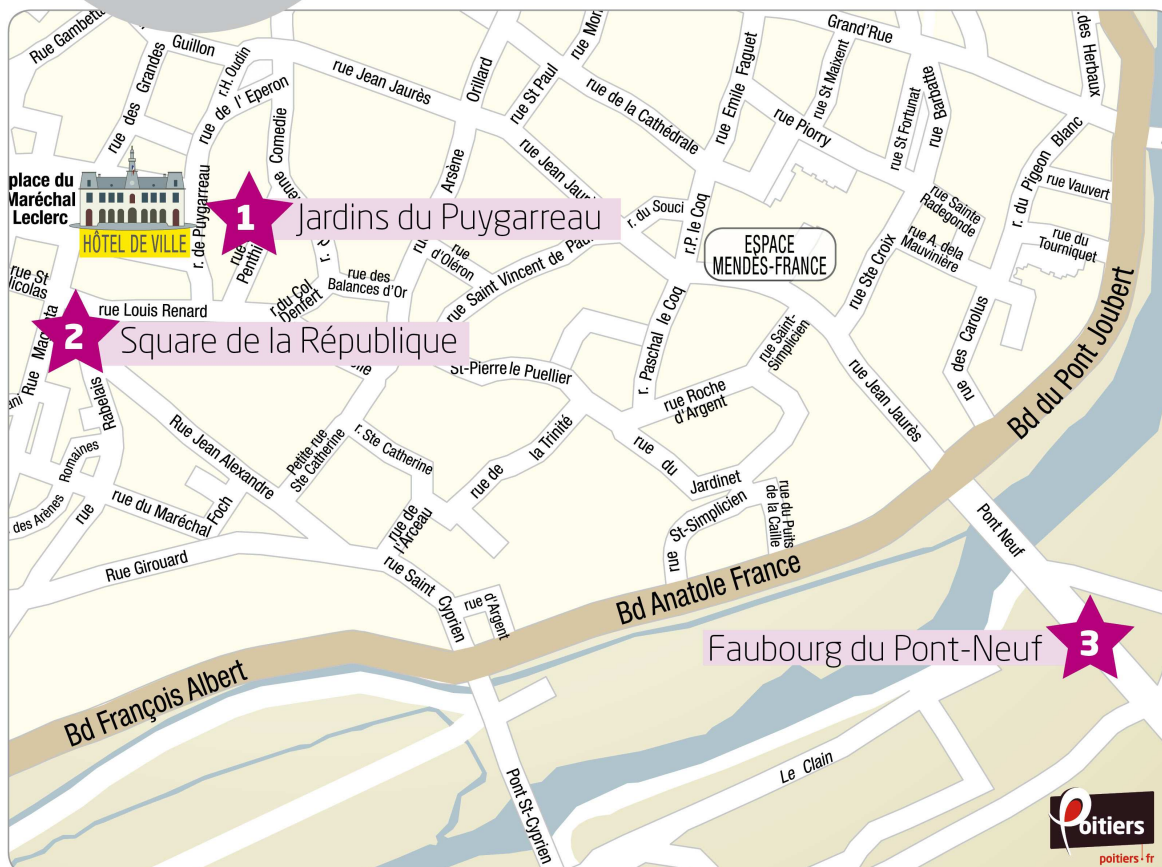
Rue du Faubourg du Pont-Neuf

Christian Robert-Tissot

Né en 1960, il vit et travaille à Genève.

Le mode d'expression artistique choisi par Christian Robert-Tissot est le langage. Le langage constitue pour lui la substance d'une pratique qui s'enracine dans l'art conceptuel et la peinture géométrique, dans le pop art et la publicité. Les énoncés qu'il peint sont souvent empruntés au langage populaire, à ses expressions et ses phrases toutes faites telles que « Tu vois ce que je veux dire » (1994) ou « No Comment » (2004).

les interventions artistiques



1

Lieu :
Les jardins du Puygarreau.
Artistes :
Didier Marcel et Pierre Joseph
3 œuvres :
Un « obélisque brisé » conçu par Didier Marcel et une aire de jeu conçue par Pierre Joseph.

2

Lieu :
Le square de la République.
Artiste :
Benoît-Marie Moriceau
Œuvre :
Un « écran monumental ».

3

Lieu :
Le faubourg du Pont-Neuf
Artiste :
Christian-Robert Tissot
Œuvre :
Une intervention sur huit murs aveugles.

Un projet élaboré en collaboration avec de nombreux acteurs de la ville

Afin d'enrichir la réflexion sur les lieux d'accueil et les artistes choisis, plusieurs instances de débat ont été mises en place.

Voici chronologiquement les étapes de construction du projet:

Dès le commencement du projet, celui-ci a été présenté au bureau municipal par Anne Gérard, adjointe à la Culture.

Après la nomination du directeur artistique, un **Comité consultatif** a été créé au début de l'année 2010. Sa mission visait à définir les sites qui accueilleraient les interventions artistiques et à sélectionner les artistes.

Ce Comité est composé de représentants des principales structures en lien avec le projet : Sophie Melchior (Ateliers Lion), Anne Pean (Musée Sainte Croix), Yann Chevalier (le Confort Moderne), Michel Bompieyre (Ecole des Beaux-Arts), Dominique Truco (chargée de mission arts plastiques à la Ville), ainsi que Christian Garcelon (conseiller arts plastiques à la DRAC) et Jean Hiérnard (historien spécialiste de Poitiers).

Le **1^{er} mars 2010, lors de la réunion publique organisée au TAP** sur les grandes étapes de Cœur d'Agglo, le projet d'interventions artistiques avait été présenté aux Poitevins par l'adjointe à la Culture.

Un **Comité de pilotage** a été mis en place avec les élus concernés par le projet : Eliane Rousseau, adjointe à la Voierie, Bernard Cornu, adjoint à l'Urbanisme et Maurice Monange, conseiller municipal délégué au Cœur de Ville.

La présentation des interventions à l'Etat

Le 26 mai dernier, les projets artistiques ont été officiellement présentés et validés par la **Commission Nationale de la Commande publique artistique (Ministère de la Culture et de la Communication)**.

Le partage avec les habitants

Le projet d'intervention au Pont neuf a fait l'objet de plusieurs réunions avec les habitants : exposé une première fois lors du **Comité de quartier**, il a ensuite été présenté en détails aux **propriétaires** des murs aveugles sur lesquels les œuvres seront réalisés.

Les œuvres du centre-ville seront prochainement présentées aux habitants également.

Le square de la République

Projet de : *Asinotropic Panorama* de Benoit-Marie Moriceau

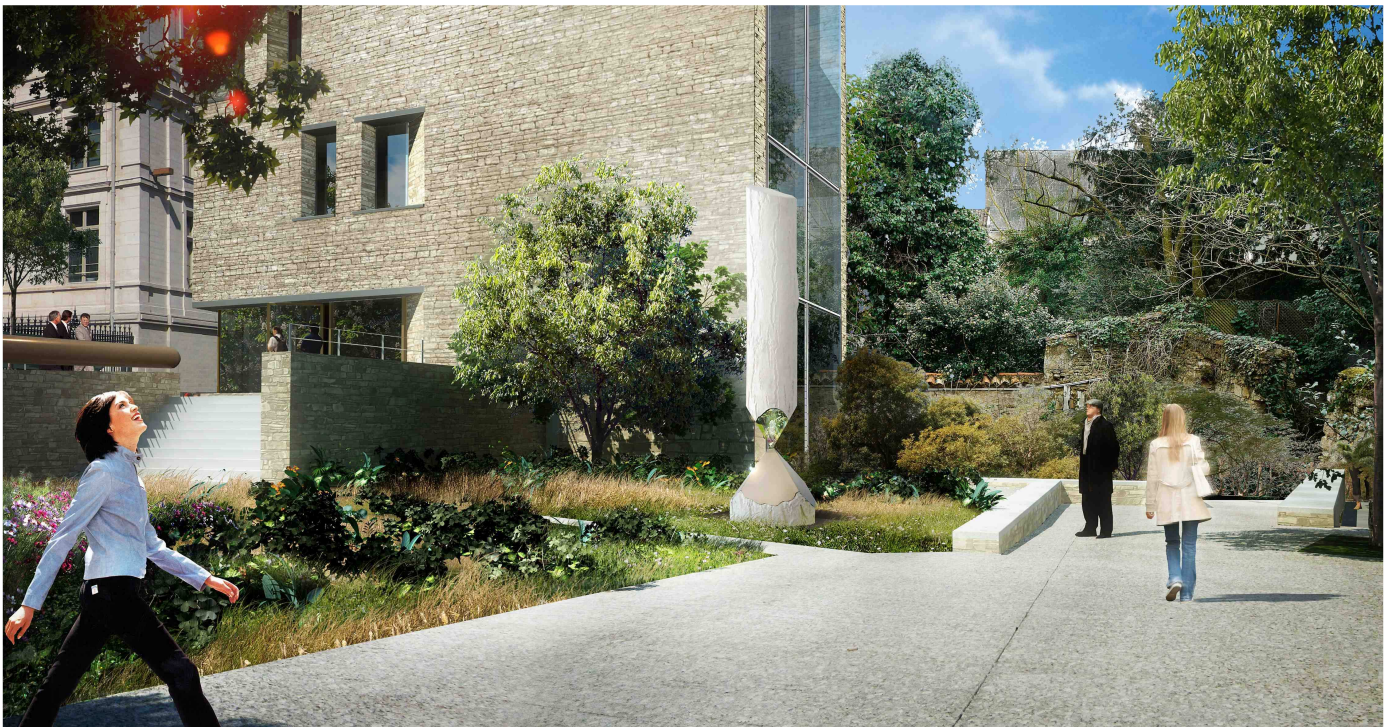


Les jardins du Puygarreau

Projet de : l'aire de jeux pour enfants de Pierre Joseph



Projet de : l'*obélisque brisé* de Didier Marcel



Le Faubourg du Pont Neuf

Projet de : huit peintures murales sur huit murs aveugles de Christian Robert-Tissot



ANNEXE : fiche pratique du Ministère de la Culture et de la Communication

Initier et mettre en œuvre une commande publique

mars 2007

Cette fiche vise à vous informer de la procédure de mise en œuvre étape par étape d'une commande publique artistique, de l'initiative du commanditaire jusqu'à la réalisation de l'œuvre

DEFINITION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique est la manifestation d'une volonté associant l'Etat (Ministère de la culture - Délégation aux arts plastiques) et des partenaires multiples (collectivités territoriales, établissements publics ou partenaires privés), de contribuer à l'enrichissement du cadre de vie et au développement du patrimoine national, par la présence d'œuvres d'art en dehors des seules institutions spécialisées dans le domaine de l'art contemporain.

La commande publique désigne donc à la fois un objet - l'art qui, en sortant de ses espaces réservés, cherche à rencontrer la population dans ses lieux de vie et dans l'espace public - et une procédure, marquée par différentes étapes, de l'initiative du commanditaire jusqu'à la réalisation de l'œuvre par l'artiste et sa réception par le public.

INITIATIVE DE LA COMMANDE

Cette procédure, à l'origine menée par l'Etat, est aujourd'hui largement relayée par différents commanditaires qui initient de plus en plus de projets en bénéficiant des conseils et du soutien des Conseillers aux arts plastiques, placés au sein des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Outre les municipalités, les collectivités territoriales qui ont permis l'intégration d'œuvres d'art contemporain à l'occasion de nouveaux programmes urbains ou d'événements, d'autres commanditaires, notamment le clergé et des services hospitaliers, ont mené récemment d'importants programmes de commandes.

Cependant, quelque soit le commanditaire et son attente, l'intervention artistique souhaitée ne doit pas se limiter à l'implantation d'une sculpture "célibataire", dite monument, ou encore à des travaux de décoration. Elle doit être considérée dans

son contexte (géographique, architectural, social...) et envisagée selon une méthodologie définie en conséquence.

PREMIERE ETAPE : Mise en place d'un comité de pilotage

La mise en place d'un comité de pilotage, en amont de l'intervention de créateurs qu'ils soient plasticiens, écrivains, designers ou paysagistes, constitue la première étape. Le comité est chargé de définir un programme artistique adapté au contexte et d'effectuer des choix concernant :

- le ou les lieux d'intervention ;
- la nature de ces interventions ;
- la désignation du/des artistes ou d'une/des équipes pluridisciplinaires ;
- ainsi que toutes autres recommandations susceptibles d'orienter le contenu au projet (par exemple, dans certains cas, des contraintes techniques par rapport à l'utilisation d'un matériau).

Présidé par un représentant de la municipalité à l'initiative du projet, le comité est animé par un chef de projet, personnalité extérieure, dont la compétence en matière d'art contemporain est reconnue, et d'une ou plusieurs personnalités locales issues du milieu culturel (conservateur de musée, professeur, historien, philosophe, sociologue, urbaniste...) et de représentants de l'Etat (DRAC / Délégation aux arts plastiques).

DEUXIEME ETAPE : Définition des interventions

A partir de ce diagnostic, le comité, en liaison avec le commanditaire, propose à la maîtrise d'ouvrage un programme cohérent de commandes dont il a défini la nature.

Ces commandes peuvent prendre en compte :

- le traitement d'un site (plan, choix des matériaux et des espaces ou encore éclairage) ;
- un ou des équipements fonctionnels pour l'utilisateur (passerelle, kiosque, signalétique, jardin, architecture, parking,...) ;
- la requalification d'un lieu ou la restauration d'un monument historique ;
- un accompagnement visuel, sonore... d'un moyen de transport, d'un espace d'accueil, de repos ou d'attente ;
- une identité graphique, une signalétique ;
- un mobilier d'intérieur ou un mobilier urbain, etc.

Le comité expose ensuite ses orientations et ses choix artistiques aux élus, qui doivent alors les valider (présentation et discussion en conseil municipal, conseil de communautés de communes par exemple). Le commanditaire, une fois sa décision prise, établit un protocole d'accord avec la DRAC, ou avec le Centre national des arts plastiques (CNAP), selon le cas.

TROISEME ETAPE : Choix des artistes ou des équipes pluridisciplinaires

Le choix des artistes n'intervient qu'après cette étape nécessitant parfois plusieurs mois d'enquête, d'analyse, de réflexion et de discussions au sein du comité qui conduit les débats et les transmet au commanditaire.

La sélection se fait alors en collégialité et après avis favorable du Groupe travail sur la commande publique de la Délégation aux arts plastiques sur le projet. Les artistes ne sont pas mis en concurrence mais " invités " à participer. De plus en plus, en particulier dans le cadre des réaménagements urbains, les comités d'experts s'orientent vers le choix d'équipes pluridisciplinaires, faisant intervenir à la fois artistes, architectes, paysagistes, compositeurs, écrivains, etc.

QUATRIEME ETAPE : Le rendu de l'étude artistique et la validation du projet

Le programme artistique et le rendu des études artistiques, accompagnés d'éléments concernant la faisabilité et d'un plan de financement, sont ensuite présentés à un Groupe de travail de la commande publique réuni deux fois par an par la Délégation aux arts plastiques - Centre national des arts plastiques. C'est seulement au vu du résultat de l'étude que les différents partenaires peuvent s'engager à réaliser l'œuvre.

Les études (maquette, croquis, esquisse, image de synthèse, essai) remises par les artistes sont inscrites, si le contrat passé le stipule, sur les inventaires du Fonds national d'art contemporain et peuvent, le cas échéant, être mises en dépôt auprès du commanditaire (musée, mairie, espace d'expositions).

CINQUIEME ETAPE : La phase de réalisation

Le commanditaire établit alors un plan de financement définitif avec la participation du Ministère de la Culture.

A ce stade du processus, l'artiste signe un contrat dit " de suivi de réalisation " dont le montant est fixé par le comité de pilotage chargé de veiller, dans cette phase de construction, au respect de ses propositions initiales.

Le suivi de cette phase est fondamental. Il est aussi placé sous la responsabilité du comité de pilotage qui continue à accompagner le projet tout en s'employant, dans le même temps, à travailler à sa médiation auprès du public.